

Journal syndical d'humeur, d'humour et d'opinions : le seul journal pour tous les agents que vous devez lire au bureau

Les
revendications
de Solidaires
avancent !



En cette période de rentrée, voici un journal spécial pour revenir sur les moments clés des derniers mois et te souhaiter une bonne reprise. cela donne un journal dense ...mais nécessaire !

L'actualité syndicale nous a obligé à être sur tous les fronts ces derniers mois. L'équipe de Solidaires finances Publiques DNEF s'est fortement mobilisée dans la période et nous vous avons régulièrement tenu informés¹.

La section Solidaires Finances Publiques Dnef, c'est des élus en CAP locale et CAP nationale qui peuvent t'apporter leur soutien mais aussi des représentants au CTL, au CHS-CT, au CDAS et une équipe à ton service.

La section, c'est aussi maintenant un journal local (l'humeur et l'actualité du moment décideront de sa périodicité). Son ambition est de t'informer, t'avertir et te divertir. Tu y trouveras des nouvelles de la DNEF, mais aussi des autres services de la DGFIP, avec une attention particulière pour tout ce qui touche au Contrôle fiscal et à la Recherche. Nous aurons à cœur également de t'apporter des informations sur des thèmes proches de tes préoccupations.

N'hésite pas à faire remonter aux correspondants locaux tes réflexions, observations... voire même à demander ou proposer des articles.

Ce journal est votre journal.

La section de la DNEF souhaite une bonne rentrée à tous et une bonne installation aux nouveaux !

Sommaire :

- *Qui sommes nous? Nos moyens d'expressions*
- *Edito Dossier indemnitaire*
- *B en A : êtes vous concernés? où en est-on ?*
- *Compte rendu des CAPL*
- *point sur l'application du décret ZUS*
- *Journées Solidaires du contrôle*
- *Groupe de travail Recherche*
- *Prime d'intéressement collectif : les raisons de la diminution*
- *Calendrier..... Bonne lecture*

¹ Par voie de tracts, par des HMI dont une commune sur Pantin, des actions communes avec la autres directions spécialisées, un journal spécial entretien, un 4 pages spécial DNS en avril dernier etc...

Qui sommes nous ?	Nos expressions
Issu de la fusion entre le SNUI (créé en 1962) et Sud Trésor (créé en 1995), le syndicat national Solidaires Finances Publiques est le premier syndicat de la DGFIP. Présent dans toutes les instances locales et nationales de la DGFIP (CAP, comités techniques, groupes de travail...) et du Ministère (comité hygiène et sécurité et des conditions de travail, comités national et locaux d'action sociale, comité technique ministériel...) au travers de la fédération Solidaires Finances), notre syndicat siège également au conseil supérieur de la fonction publique d'Etat : les deux représentants de Solidaires Fonction Publique appartiennent en effet à notre syndicat. Attaché au progrès social, nous faisons vivre dans notre action quotidienne nos valeurs d'indépendance (notre syndicat n'est lié à aucun mouvement politique, philosophique ou religieux), de proximité (grâce à un réseau de plus de 2000 correspondants sur l'ensemble du territoire), de technicité (par une connaissance approfondie de la fiscalité, des métiers et des règles de gestion et de rémunération par exemple), de combativité (par des actions variées : tracts, pétitions, grève, rassemblements...) et de citoyenneté (notre syndicat s'exprime régulièrement publiquement pour nourrir le débat citoyen). Solidaires Finances Publiques n'existe que par et pour vous. N'hésitez pas à nous rejoindre pour défendre les intérêts moraux et matériels, individuels et collectifs, des agents, le service public et une certaine idée de la justice sociale	En interne : - L'unité : la colonne vertébrale de l'information de notre syndicat. C'est un journal bi-mensuel, complété par l'unité info: tous les 15 jours, Solidaires Finances Publiques édite une lettre d'informations électronique, L'Unit@infos. Celle-ci comporte un édito, des articles et chroniques sur l'actualité de la DGFIP (gestion, rémunération, missions, expressions et travaux de Solidaires Finances Publiques...) L'abonnement est gratuit, il est ouvert à toutes et tous ! <u>Cliquer pour s'abonner :</u> http://solidairesfinancespubliques.fr/lists_notif/?p=su&subscribe&id=2 - le site : tu y dispose d'une mine d'informations sur l'actualité syndicale, la gestion des agents, des dossiers relatif à ta carrière mais aussi à la DGFIP En externe : Le blog fiscal, la presse et les autres médias, les livres, notamment le dernier « Nos Finances Publiques vues de l'intérieur » Et désormais : Solid'R, la première radio web syndicale

EDITO

L'avenir du contrôle fiscal est plus que jamais en débat. Après la « loi anti fraude » votée fin 2013 suite à l'affaire Cahuzac, après un débat qui aurait pu fragiliser la DGFIP (avec notamment les doutes sur son action ou encore les propositions sur la fin du monopole de la DGFIP en matière de poursuite correctionnelles), l'orientation déjà engagé par Nicolas Sarkozy et désormais assumée par François Hollande vers une politique de l'offre met au cœur du débat la question du contrôle fiscal et des relations de la DGFIP avec les entreprises.

Les « assises de la fiscalité des entreprises » semblent porter l'idée que le contrôle fiscal doit être mieux accepté. Autrement dit, qu'il soit moins présent, plus prévenant bref, que son orientation s'éloigne du principe selon lequel le contrôle est la contrepartie du système déclaratif et qu'il sert l'intérêt général et non les intérêts particuliers de ceux qui font l'objet du contrôle... Le Medef s'est ainsi lancé dans une croisade « anti contrôle » (anti contrôle fiscal, anti inspection du travail). A Bercy, les Ministres ont annoncé le 30 avril dernier qu'une « réflexion » associant les organisations syndicales serait prochainement lancée sur le sujet. Avec un pacte de responsabilité qui entérine la rigueur et la baisse des moyens de l'action publique, notamment ceux de la DGFIP, une telle annonce a de quoi inquiéter. Pour sa part, Solidaires Finances Publiques portera plus que jamais l'absolue nécessité de renforcer le contrôle et les moyens de la DGFIP, mais aussi de mieux reconnaître les agents.

Rappels

A la suite de la fusion de la DGI et de la DGCP, de nombreux et longs travaux ont été lancés sur l'évolution des missions, l'organisation du travail, les règles de gestion, les statuts, les doctrines d'emplois et la rémunération. L'existence de régimes indemnitaires différents entre les deux anciennes Directions a dans un premier temps conduit à harmoniser ces régimes. C'est dans le cadre de cette opération que cette fameuse harmonisation a été très bénéfique pour les anciens cadres supérieurs de l'ex-DGI (IP, AFIPA, AFIP, AGFiP...). Au-delà de l'harmonisation (simple juxtaposition sans refonte globale des régimes indemnitaires), les récentes discussions avaient pour objectif d'unifier ces régimes.

Pour Solidaires Finances Publiques, cette opération ne devait pas être une simple unification, elle devait également déboucher sur une revalorisation des régimes indemnitaires permettant par ailleurs de réduire les écarts de rémunération. Tel n'est aujourd'hui pas le cas. C'est la raison pour laquelle nous avons lancé une pétition nationale que nous ferons circuler à la rentrée.

Ce chantier des régimes indemnitaires a donné lieu à d'intenses discussions et à de nombreuses communications de notre syndicat que vous pouvez trouver sur notre site avec ce lien:

http://solidairesfinancespubliques.fr/aqt_adh/gestion/remu/primes.php

Solidaires Finances Publiques, seul syndicat présent et actif de bout en bout

Une seule organisation syndicale, Solidaires Finances Publiques, avait pris la mesure des enjeux financiers pour les agents dès l'ouverture des débats alors que les autres organisations syndicales avançaient les mêmes chiffres que l'administration. Nous ne contestons pas qu'elles nous aient rejoint après le 20 mars, même si nous restions les seuls à demander la compensation de la fiscalisation des IFDD.

Nos calculs ont mis en évidence et de façon incontestable les pertes de pouvoir d'achat pour les agents alors que l'administration s'était engagée à ce qu'il n'y ait aucun perdant. Pour rappel, la DG proposait de supprimer la prime Direction de 2 000 euros et de ne compenser les IFDD qu'à hauteur de 80%.

Ce sont ces calculs (jamais contestés par l'administration) et nos mobilisations des 20 mars et 15 mai dernier qui ont été décisifs pour faire avancer les négociations.

Le 20 mars a en effet connu une mobilisation record à la DNEF inégalée depuis 2009 alors même que la DG avait tout tenté pour démobiliser les agents, allant jusqu'à faire de fausses annonces² à une réunion à la DVNI. Vous aviez probablement remarqué que Solidaires DNEF n'avait pas repris ces soi-disant avancées et nous nous en sommes félicités puisqu'elles n'ont pas été concrétisées !

Information des agents :

Solidaires Finances Publiques a demandé dans les Groupes de travail que les agents soient informés individuellement sur leur situation dans le cadre de la refonte indiciaire. La DG y a répondu favorablement.

A la DNEF, M. Ianucci nous a annoncé la distribution effective de fiches individuelles, en septembre pour les C et le B, un peu plus tard pour les A. Il a cru bon d'ajouter qu'il avait constaté en les examinant que les agents ne perdaient pas d'argent..... Cela nous a fait un peu tousser ! Déjà parce que c'est vite oublier que ces fiches ne détailleront pas les pertes financières après fiscalisation. Ensuite parce que c'est « moche » de l'annoncer comme s'il était évident que la DGFIP n'allait pas léser ses agents alors qu'ils ont dû se battre pour arriver à ce résultat, certes perfectible mais résultat quand même... Nous affirmons qu'avec la fiscalisation il y aura des perdantset nous le démontrerons encore !

Si les fiches fournies par la RH font apparaître des gains, il ne faut pas être dupe : les IFDD d'un montant brut de 2517 € annuels vont devenir imposables au taux marginal.

De plus les nouveaux arrivants ne vont pas bénéficier de l'ACF Transposition (montant pour un contrôleur 2^{ème} classe : 504 €), ce qui va engendrer des différences de traitement entre 2 agents de même grade et effectuant les mêmes missions, ce qui est contraire aux revendications de Solidaires Finances Publiques ! !

² prise en compte des nouvelles ACF dans le calcul de la retraite, affirmation qu'il n'y aurait aucun perdant du fait du remboursement des frais de déplacement

Ne lâchons pas la pression, signez la pétition !

Pour aider Solidaires Finances Publiques dans le suivi et l'analyse de l'application concrète de la refonte du régime indemnitaire, n'hésitez pas à nous fournir vos bulletins de salaire avant/après application des modifications (hors mois de juin) avec les fiches explicatives fournies par vos directions. Nous vous garantissons bien sur l'anonymat dans le traitement des données ainsi recueillies.

A venir sur le thème de la rémunération

- Des numéros spéciaux de l'Unité faisant un point général sur la rémunération sont disponibles .
- Le bureau national de Solidaires Finances Publiques publiera prochainement les nouveaux tableaux de la refonte indemnitaire. Ils seront également mis à disposition de vos correspondants.
- Solidaires publiera également bientôt un dossier pour savoir lire son bulletin de salaire.

B en A : êtes vous concernés? où en est-on ?

Le contentieux sur le dossier dit du « B en A » trouve son origine dans le « protocole Jacob » portant sur la refonte des carrières de décembre 2006. Concrètement, les fonctionnaires appartenant avant leur nomination à la catégorie A ont été classés dans leur nouveau corps. Mais le texte de décembre 2006 n'a pas été appliqué de façon rétroactive, il ne concerne pas les agents partis à la retraite ni ceux ayant bénéficié d'une promotion au sein de la catégorie A, ce qui a engendré de nombreuses injustices. Depuis le début, Solidaires Finances Publiques a demandé une parfaite égalité de traitement dans le recalcul des carrières afin de faire cesser ces injustices.

Récemment, lors du comité technique ministériel (CTM) du 30 avril dernier présidé par Michel Sapin et Christian Eckert, respectivement ministre des comptes publics et secrétaire d'Etat au budget, notre fédération Solidaires Finances a interrogé les ministres sur l'avancement du dossier. Outre nos récentes interventions sur les limites du dispositif envisagé, nous avons demandé une accélération. Michel Sapin a confirmé que Bercy allait rapidement envoyer son texte au Conseil d'Etat pour que le dispositif soit enfin mis en œuvre, ce qui a été fait depuis. Nous avons malheureusement appris que l'avis du Conseil d'Etat serait négatif, au nom du principe d'égalité. Un nouveau texte serait en cours de préparation. Solidaires Finances Publiques poursuit donc son combat afin que le dossier dit du « B en A » aboutisse afin sans qu'aucun agent ne soit lésé.

Tout sur le « B en A » dans notre rubrique « carrières » :

http://solidairesfinancespubliques.fr/agt_adh/gestion/actu_gestion/fiches_carrieres.php

COMPTE -RENDU DES CAPL

Comment se passe une CAPL ?

Les élus lisent systématiquement une déclaration liminaire à l'ouverture des commissions paritaires dans laquelle les syndicats essayent d'avoir une vision plus large que la vision locale (revendications en matière d'emploi, d'indiciaire et indemnitaire, de conditions de vie au travail etc..), et ce même au delà de la DGFIP suivant l'actualité. Vous trouverez toutes nos liminaires sur le site (rubrique les actualités/les sites locaux) et parfois sur les panneaux syndicaux. Dans ce journal nous nous contenterons d'extraits spécifiques aux CAPL en question.

Ces CAPL sont aussi l'occasion pour vos représentants d'engager un dialogue avec la direction en abordant des sujets qui préoccupent les agents: leur quotidien, la gestion de leur carrière mais aussi l'évolution de la DGFIP. Le directeur, en qualité de Président de la CAPL répond sur les sujets locaux mais ne répond jamais sur les questions d'ordre général

CAPL recours entretien d'évaluation

Les débats et nos commentaires

Hold-up sur les réductions d'ancienneté:

La DNEF n'a pas distribué la totalité des réductions d'ancienneté à sa disposition : c'est inacceptable et nous sommes totalement contre cette politique !

Le pourcentage de DKM (dotation capital mois) fixé à 70% ne permet déjà pas de reconnaître l'investissement professionnel de l'immense majorité de la DGFIP, si en plus on ne les distribue pas toutes à l'issue des CAPL ..

Le directeur n'a pas communiqué sur le nombre de réductions disponibles pour les CAPL, comme dans beaucoup d'autres directions, car il craint de faire appel d'air ce faisant, notamment à cause des OS qui seraient incitatrices et joueraient aux marchands de tapis.

Or, d'après nous, c'est bien le Directeur qui va faire appel d'air en menant cette politique de rigueur : c'est bien lui qui va inciter les agents à faire appel puisqu'ils vont se dire que c'est la seule solution pour forcer la direction à octroyer la totalité des réductions d'ancienneté, même s'il faut aller jusqu'en CAPN pour cela.

Et même si le directeur pense que les réductions ne sont pas là pour compenser les pertes de pouvoir d'achat, il est un fait que les réductions font avancer les carrières et procurent ainsi un gain financier bienvenu dans la période !

M. Inaucci nous a dit craindre que des agents soient défavorisés car certains qui n'auraient pas fait appel auraient peut-être plus mérités une réduction que ceux qui ont fait appel.. Comment ? Des chefs de service se seraient trompés? Les réunions d'harmonisation n'auraient pas joué leur rôle?

A contrario, des agents qui auraient mérités d'être reconnus ne font pas appel pour des raisons plus ou moins objectives (crainte de s'opposer, démotivation, lassitude...)

Pour nous c'est juste l'aveu que cet entretien est largement perfectible !

En tout cas, nous nous efforçons d'apporter une défense à tous, et notre rôle n'est pas de déterminer un classement entre les agents.

Solidaires DNEF a obtenu des avancées pour les agents que nous avons défendus tout au long de cette campagne de notation. Nous sommes là pour t'assister à tous les stades de cet entretien, de la préparation de l'entretien à la CAPN si nécessaire, sans avoir de dossier prioritaire.

Quel bilan tirer de ce nouveau dispositif ?

La nouvelle procédure a réduit le nombre d'appel en CAPL c'est un fait. Doit-on en conclure pour autant que les agents sont plus satisfaits de leur sort ? Peut-on au contraire imaginer que les agents ont juste été découragés par la complexité de la procédure ?

Cela permet- il aux "autorités hiérarchiques" d'avoir une vision moins tronquée de leurs services de par le contact direct avec les agents ? A voir...

Nous manquons de recul pour en faire une analyse précise.

CAPL d'affectation locales

Les débats et nos commentaires

On commence par deux bonnes nouvelles ...enfin on espère: des revendications peut être enfin satisfaites...

Plus de choix ..

Nous avons lors de cette CAPL réitérée notre demande de longue date d'affectation plus fine pour la DNEF car nous estimons qu'un agent devait pouvoir choisir entre différents types de postes en demandant la DNEF. extrait liminaire : "Pour Solidaires Finances Publiques, il devrait être possible aux agents de pouvoir choisir une affectation plus fine dès le niveau national permettant de choisir entre les postes de direction, les services opérationnels ou les services informatiques."

Nous allons peut être bientôt voir cette revendication satisfaite puisque le directeur nous a annoncé qu'une note en ce sens était à sa signature. La direction souhaiterait 5 types d'affectation nationales différentes : BIR, BNI, BII, Direction et Informatique.

Nous restons sur notre position en demandant trois types d'affectations nationales pour une plus grande souplesse pour les agents.

Quand on veut effectuer correctement une mission, il faut se donner les moyens d'y parvenir ...

Solidaire Finances Publiques DNEF va peut être voir une autre de ses anciennes revendications satisfaite en matière de qualification.

extrait liminaire : "Par ailleurs, sur certains services, la demande de départ est forte (CII, Assistance administrative). Concernant les postes « informatiques », nous vous demandons de procéder aux recrutements d'analystes disposant du statut, des qualifications et des rémunérations y afférentes.

Ainsi, pour ces postes, il est nécessaire d'y voir des agents motivés et qualifiés. La DVNI fait un appel à candidature pour des postes BVCistes, ne peut-on pas envisager la même chose pour la DNEF ?"

Qui dit traitement de données informatiques dit informaticiens : nous demandons régulièrement la création de vrais postes d'informaticiens à la DNEF avec le régime indemnitaire correspondant. La DG bloque en s'appuyant sur un décret de 1971 qui stipule que les analystes sont uniquement dans les services informatiques ou en centralepoint barre ! ...et il paraît que l'administration se modernise !

Solidaires combat cette position de principe : il faut les emplois qualifiés là où on en a besoin avec le régime indemnitaire correspondant.

La direction nous a annoncé avoir demandé à la DG la création d'une brigade informatique avec le régime indemnitaire BII qui regrouperait la CII et l'Infocentre. Nous avons d'ores et déjà demandé lors de cette CAPL que la future brigade apporte un soutien aux BIR pour ACL et ALTO 2 .

Il n'y a pas eu d'affectation d'office à la CII cette année car la direction ne souhaite pas contraindre les agents à occuper un poste dont ils ne veulent pas. Un inspecteur qui commencera l'ENFIP en septembre arrivera sur ce poste en septembre 2015, en plus du contrôleur qui y est affecté depuis le mois de mai 2014.

.....Affaires à suivre

Sur le distinguo entre titulaires et ALD : quelques rappels des règles d'affectation au niveau national et local:

Dans le cadre du mouvement de mutation national, on peut demander plusieurs types de postes fixes. A la DNEF, ce n'est pas (encore) possible : les agents sont affectés «tous postes »

En plus de ces agents titulaires, l'administration nomme parfois des agents ALD (A la Disposition du Directeur). Dans un monde parfait, ces agents sont censés occuper les chaises laissées vide du fait de l'absence d'un agent (à temps partiel ou complet pour différents motifs) ou de la gestion de l'administration qui n'a pas souhaité attribuer ce poste à un titulaire (gel de poste) .

Les agents qui sont affectés « tous postes direction » au niveau national doivent être considérés comme des « titulaires ». Ces agents doivent faire une fiche de vœux au niveau local et leur affectation se fait selon la règle de l'ancienneté sauf décision contraire de la direction, qui peut soit affecter arbitrairement un agent sur un poste en particulier ou le détacher sur un poste autre que celui auquel il est officiellement affecté au TAGERFIP. Ainsi on considère qu'ils sont en CDI sur leurs postes.

Les agents ALD « à la disposition du directeur » ne font normalement qu'une fiche de souhaits. Pour faire simple et imagé, ces agents selon les dispositions fixées par la DG sont considérés comme des « jokers » : ils pallient en fait le manque d'effectifs . Ainsi, ces agents peuvent être déplacés au gré des envies du directeur et ne sont donc pas « titulaires » de leurs postes. Bref la DG considère qu'ils sont en CDD sur leurs postes.

Nous comprenons bien évidemment le souhait de nos collègues ALD de rester sur leurs postes pour lequel ils ont été formés car ce qui nous guide **avant tout** est l'intérêt des agents.....mais en même temps nous devons entendre les agents qui auraient droit à ces postes et nous sommes aussi élus pour faire respecter les règles.

Nous demandons donc d'affecter réellement les agents sur les postes auxquels ils peuvent prétendre et de garder les agents ALD en surnombre.

Concernant cette CAPL..

Pour le directeur, dans cet exercice d'affectation des agents, il s'agit de confronter l'offre et la demande et il a vivement réagi à la notion d'arbitraire développée dans notre déclaration liminaire. Certes, arbitraire renvoie parfois à l'absolutisme, la tyrannie... Mais si on regarde une autre définition « Qui dépend de la volonté de quelqu'un et intervient en violation de la loi ou de la justice », on s'aperçoit qu'on est dans le juste : certaines des affectations ont donc été faites selon la volonté de la direction, en « violation » de la règle de l'ancienneté établie par la DG.

Solidaires Finances Publiques est contre les affectations ALD qui ne sont qu'une forme de précarisation de notre statut. Il y en a 14 en cadre A à la DNEF : c'est trop car cela représente plus que l'appoint que devrait être ce type de poste.

La gestion des ALD a atteint ses limites dans de nombreux départements mais aussi à la DNEF : s'il n'y avait pas autant d'agents ALD à la DNEF, nos collègues inspecteurs (trices) au 3^{ème} échelon aurait pu obtenir un poste fixe cette année en mutation nationale !

Nous rêvons d'un autre monde où il n'existerait ni détachement ni d'agents ALD...

Le directeur partage (un peu) notre utopie car cette année les détachements sont beaucoup moins nombreux et les détachés de l'année dernière ont été titularisés sur leur postes même si cela s'est effectué parfois au détriment de la règle de l'ancienneté.

Nous avons réaffirmé que nous n'étions pas élus pour gérer la pénurie d'agents. Même si cela peut paraître trop utopistes à certains, nous continuerons de demander que tous les emplois soient pourvus.....chacun son job !

Agents C a la DNEF: - 8 agents au 01/09/2014 !

Suite à la crise de vacances de postes à la DGFIP et suite à l'intervention des Capistes, des recrutements ont été effectués sur les listes complémentaires.

La DG a promis 5 agents pour la DNEF. C'est insuffisant et on surveille ça de près.

En conclusion, notre crédo: ni suivi aveugle ni opposition systématique:

Nous siégeons dans les CAPL en essayant d'être le plus combatif possible, dans l'intérêt des agents, sans jamais livrer à la direction de noms de collègues suspectés d'être des fauteurs de trouble ni opposer les collègues ou les services entre eux en faisant valoir tel dossier prioritaire.

Notre crédibilité repose sur notre capacité à avoir un débat constructif avec la direction. Et même si parfois le dialogue social est difficile, en CAP, c'est notre rôle de réussir à le maintenir pour la défense et dans l'intérêt des agents.

La section DNEF est présente pour vous assister dans votre vie administrative. Nous nous efforçons d'apporter un soutien à tous, avec respect.

Point sur l'application du décret ZUS

Principe : les agents ayant travaillé dans des zones urbaines sensibles peuvent bénéficier de bonifications d'ancienneté sous certaines conditions.

Les conditions pour bénéficier de l'application du décret ZUS ?

- Etre un fonctionnaire ou agent non titulaire affecté dans une ZUS et y exercer ses fonctions de manière effective, à titre principal (pendant la majeure partie de son activité)

- Justifier d'une durée minimale de service continu dans les secteurs déterminés de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 1995 (date de constitution des droits)

Les agents ayant accompli 3 ans au moins de services continus en ZUS ont droit à une bonification d'ancienneté d'1 mois pour chacune de ces 3 années, et une bonification d'ancienneté de 2 mois par année de service continu au-delà de la 3^{ème} année.

Les agents ALD, détaché ou en équipe de renfort sont-ils concernés ? Grâce à l'intervention de Solidaires Finances Publiques, ces agents, initialement écartés du dispositif, sont réintégrés dans le périmètre des bénéficiaires.

Je n'ai fait aucune démarche à ce jour, comment me signaler ? L'administration vient de sortir une note consultable en ligne. Des documents seront à remplir par les agents concernés. La DG reconstituera ta carrière dès réception de ton dossier complet. Les arrêtés de carrière seront signés selon un cadencement mensuel suite à la demande de Solidaires Finances Publiques.

Les agents de la DNEF sont-ils concernés ? Oui. Même si le site de Pantin n'est pas en ZUS, **Le site des BII de Marseille oui.** L'élargissement du périmètre des bénéficiaires aux agents en contact avec les populations des ZUS était porté par Solidaires Finances Publiques mais l'administration a refusé notre légitime revendication en se limitant à une application stricte du décret. Toutefois, **les agents aujourd'hui affectés à la DNEF mais qui ont travaillé à partir de 1995 au moins 3 ans dans une ZUS sont concernés.** La liste actuelle des implantations DGFIP concernées par l'application du décret ZUS est consultable sur Nausicaa

Le CTM du 30 avril dernier a été l'occasion pour notre fédération d'intervenir sur la question des ZUS pour demander :

une accélération du délai de traitement des dossiers,

un arbitrage favorable pour les agents qui ont essuyé un refus suite à leur demande concernant une implantation qui figurait dans la liste initiale mais qui a été retirée

un arbitrage favorable pour les retraités qui aurait dépassé le délai d'un an au cours duquel ils peuvent faire leur demande.

Les Ministres n'ayant pas apporté de réponse précise, un courrier leur a été adressé.

La proposition de la DG concernant les ZUS amène à des situations ubuesques: par exemple des agents ayant exercé au 87 Boulevard Félix Faure à Aubervilliers qui n'est pas classé en ZUS alors que le n° 86 du même boulevard l'est. Solidaires a saisi la DG, nous vous tiendrons informé des suites.

En tout état de cause , n'hésitez pas à déposer vos demandes si vous pensez être concernés et faites nous remonter les problèmes.

Tout sur les « ZUS » dans le dossier spécial ;

http://solidairesfinancespubliques.fr/agt_adh/gestion/Carrieres/DossierZUS/130111_dossierZUS.html

Journées Solidaires du contrôle

A partir de septembre Solidaires Finances organisera avec nos syndicats de la DGFIP, des Douanes, de la DGCCRF et de l'industrie les journées du contrôle public économique avec pour objectif d'analyser les enjeux des différents contrôles et d'en dresser un état des lieux dans le but d'alerter les pouvoirs publics et l'opinion. (cf 4 pages Contrôle fiscal n° 11)

1^{er} colloque le jeudi 25 septembre à partir de 19h au siège du bureau national.

CALENDRIER	GROUPE DE TRAVAIL RECHERCHE
Accueil des nouveaux agents le 8 septembre CTL Conditions de travail le 25 septembre <u>Listes d'aptitude :</u> Attention date limite de dépôt des candidatures le 12 septembre 2014. CAP locales : 15, 16 et 17 octobre <u>CAP nationales :</u> IVS : 9 septembre Mutations/ Affectations: AA 2^{ème} tranche: 18 au 25 septembre, suites le 6 octobre Mouvement complémentaires : B: du 9 au 23 octobre, suites le 20 novembre A: du 29 octobre au 4 novembre, suites le 13 novembre	Lors du CTR du 20 mai, Solidaires Finances Publiques a demandé la tenue d'un groupe de travail spécial Recherche. La DG a donné un accord de principe. La section DNEF sera bien évidemment associée à ce groupe de travail quand il sera mis en place Nous vous tiendrons informés

Dernière Minute :

Pour 30 euros, t'as plus rien, mais c'est pas une raison !!!

La Prime d'Intéressement Collectif de 150 € en 2013 est passée en 2014 à 120 €. Suite à la demande de Solidaires Finances Publiques, Alexandre GARDETTE a expliqué que 2 indicateurs sur 12 n'avaient pas donné satisfaction. Explication de la DG :

1^{er} indicateur : Le « taux de paiement des impôts des Particuliers » affiche un résultat de 98,32% pour une cible de 98,5%.

Eh oui, tu as bien lu, 0,18%, pour un indicateur sur lequel nous ne pouvons pas faire grand chose..... Que penser, à part que ça paraît tout de même un peu mesquin.....

2^{ème} indicateur : Le « pourcentage des contrôles réprimant les fraudes les plus caractérisées » : la fiabilité des résultats a été jugée insuffisante du fait d'anomalies entre les données réelles et les données saisies dans Alpage.

On croit rêver les transferts de CFIR dans ALPAGE ne sont pas fiables, tout le monde le sait. Ce n'est pas probablement pas la seule explication, mais, ce qui est sûr, c'est que ce n'est pas aux agents de faire les frais des dysfonctionnements de nos applications !!

Nous aurions préféré que la DG tente de régler ce problème de fiabilité ou au moins d'en comprendre les raisons avant de sanctionner financièrement les agents !!

Pour nous contacter : solidairesfinancespubliques.dnef@dgfip.finances.gouv.fr

A Pantin :

Franck Gelas, secrétaire : 01.49.91.74.87

Rachel Hug, secrétaire : 01.49.91.83.85 06.03.13.18.31

Bernadette Le Chevilier:Trésorière: 01.49.91.81.29

Sébastien Arondel Responsable des CAPL : 01.49.91.74.33

La liste complète des correspondants sera mise à jour prochainement.

Mail national : contact@solidairesfinancespubliques.fr

2014

BULLETIN D'ADHÉSION

Coupon à remettre à votre correspondant
accompagné du règlement



NOM (marital) _____ Prénom _____

NOM (patronymique) _____ Date de naissance/...../.....

Grade Echelon Indice

Montant de la cotisation →

Temps partiel %

IDENTIFIANT MINISTERIEL
N° ANAIS à 10 chiffres

N° DGFIP

N° AGORA (matricule agent) 6 derniers chiffres

Adresse administrative - service - structure - téléphone

Mel professionnel@dgfip.finances.gouv.fr

Adresse personnelle _____

Mel personnel

.....

Solidaires Finances Publiques

Boîte 29 - 80 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16 contact@solidairesfinancespubliques.fr solidairesfinancespubliques.fr